Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230413-DCM202329-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne. Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Myriam COULOUMIERS.

Excusés : Christian DURROTY (donne pouvoir à Alain ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Patricia VIALLE (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Céline MAZEROLLES), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Myriam COULOUMIERS).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-29 : Autorisations de programme et crédits de paiements 2023

VU l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Commune ;

VU l'avis des Commissions Finances réunies en séance les 27 mars et 03 avril 2023 ;

Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE,** Monsieur Arla et Madame Couloumiers votants contre de :

ARTICLE UNIQUE : CREER une autorisation de programme pour l'opération « **Construction de la nouvelle Ecole avec mobilier** » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Votée sur la période **2023-2025**, concerne l'ensemble des travaux

Montant total de l'AP sur la période : **4 877 408,11 €TTC**, selon la répartition suivante :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2023	**1 000 000,00 €**
CP 2024	3 840 000,00 €
CP 2025	37 408,11 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230413-DCM202329-DE

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressources	Montant
DETR	860 000,00 €
Département	375 800,00 €
CAPB	56 000,00 €
CAF	100 000,00 €
FCTVA	716 506,62 €
AUTOFINANCEMENT	2 769 101,49 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 24 avril 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ